

Année 2019

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets



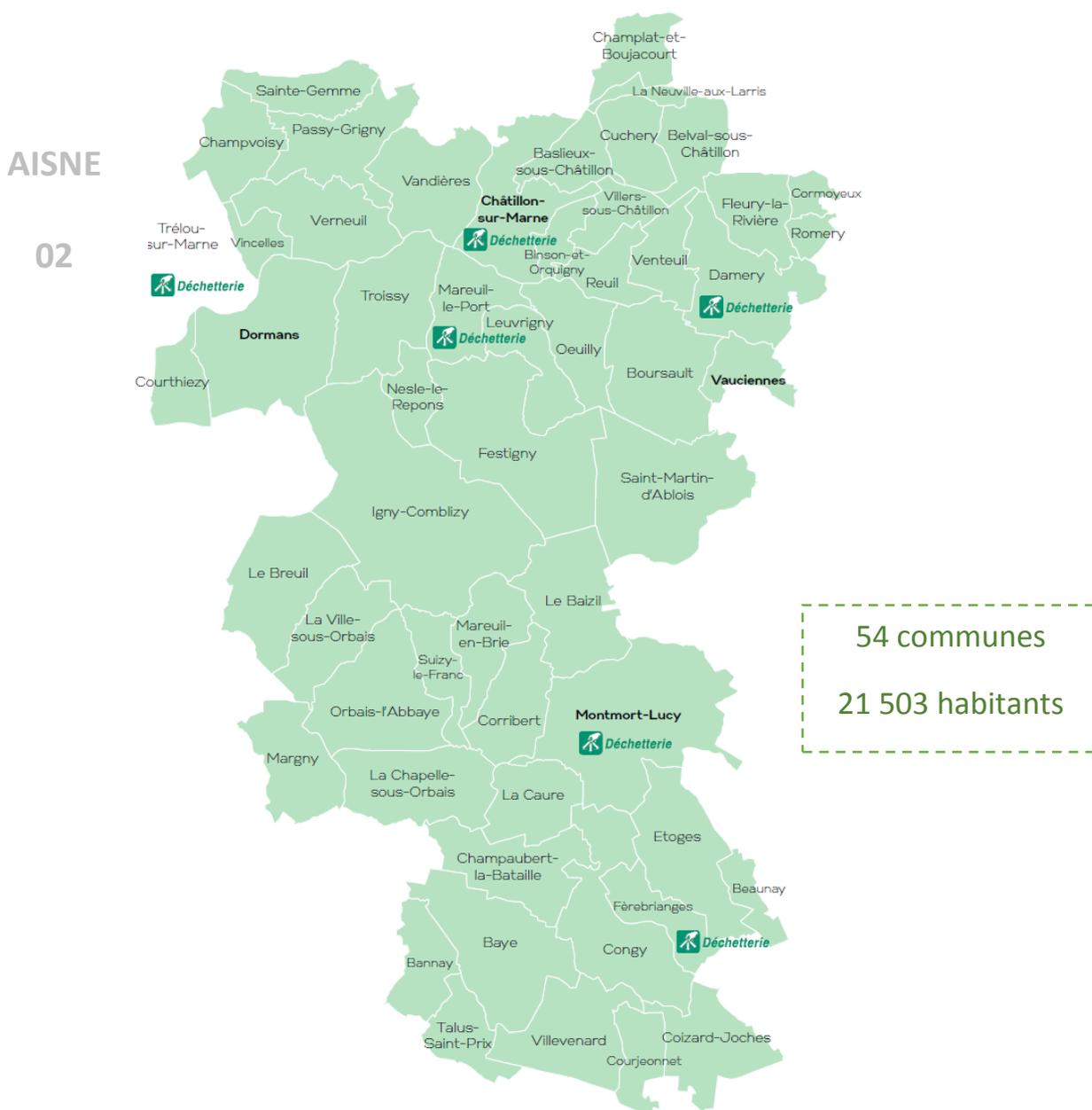
SOMMAIRE

<u>PARTIE I : Présentation générale du service</u>	page 3
1. Service proposé	
1.1 Territoire desservi.....	page 3
1.2 Mode de collecte	page 4
2. Collecte des déchets	
2.1 Collecte en porte-à-porte (PAP)	page 6
2.2 Collecte en point d’apport volontaire (AV)	page 8
2.3 Collecte en déchetteries	page 8
3. Traitement des déchets	
3.1 Schéma général	page 10
3.2 Filières de traitement	page 11
4. Communication	page 13
<u>PARTIE II : Indicateurs techniques</u>	page 14
1. Collecte en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (AV)	
1.1 OMR	page 14
1.2 Collecte sélective	page 14
1.3 Verre	page 15
1.4 Suivi de qualité du tri	page 15
2. Collecte en déchetteries	
2.1 Déchets non-dangereux	page 16
2.2 Déchets spéciaux	page 18
<u>PARTIE III : Indicateurs financiers</u>	page 19
1. Charges de la gestion des déchets	
1.1 Charges fonctionnelles	page 19
1.2 Charges techniques	page 19
2. Financement du service	page 20
3. Bilan financier	page 20
4. Perspectives 2020	page 21
<u>ANNEXES</u>	
- Annexe 1 – Montants annuels 2019 des principales prestations	page 22
- Annexe 2 – Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d’organismes agréés pour la gestion des déchets	page 23
- Annexe 3 – Montant global et détaillé de recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets	page 24
- Annexe 4 – Recettes via les conventions	page 24
- Annexe 5 – Lettre de tri	page 25
<u>LEXIQUE</u>	page 29

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1. Service proposé

1.1 Territoire desservi



La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne (CCPC) a été créée au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion-extension de quatre communautés de communes.

1.2 Mode de collecte

<u>TYPE DE DECHETS</u>	<u>MODE DE COLLECTE</u>
OMR	Collecte en PAP
TRI (BCMPJ)	Collecte en PAP
VERRE	Collecte en AV
DECHETS DES DECHETTERIES	Réseau de 6 déchetteries

La Communauté de Communes des Paysages de la Champagne prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...), et l'étend aux déchets des établissements professionnels.

Le marché a débuté le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, reconductible deux fois une année. Les prestations générales de service sont réparties en 5 lots traités par marchés séparés désignés dans le tableau ci-dessous :

	<u>Prestataires</u>	<u>Fréquence collecte</u>	
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PAP	SUEZ RV NORD EST	1 fois par semaine (C1) pour les OMR 1 fois tous les quinze jours (C0.5) pour le TRI	Benne mono-compartmentée
COLLECTE DU VERRE EN AV	MINERIS (sous-traitant SALEUR pour l'ex CCBE)	Vidages programmés sur l'année + demandes complémentaires assurées sur ordre de la CCPC	Colonnes 3 à 4m ³ Benne 10 m ³
GESTION DU HAUT DE QUAI DES DECHETTERIES	SUEZ RV NORD EST		
GESTION DU BAS DE QUAI DES DECHETTERIES – hors déchets dangereux	ONYX EST (VEOLIA)	Mise à disposition de bennes + enlèvement/transport des bennes + traitement/valorisation	Bennes 10 m ³ – 15 m ³ – 25 m ³ – 30 m ³ - 37 m ³ sur certaines déchetteries depuis juillet 2019
ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS DANGEREUX DES DECHETTERIES	CHIMIREC VALRECOISE	Enlèvements à la demande	

Il est à noter l'existence de prestations spécifiques :

- collecte supplémentaire des déchets résiduels issus des métiers de bouche du territoire et des points spécifiques (maison de retraite ...),
- collecte des déchets résiduels issus du marché de Dormans le samedi,
- collecte supplémentaire des OMR de tout le territoire pendant la période de vendanges,
- collecte des déchets résiduels issus de la foire de Dormans (Foire Saint Crépin) une fois par an,
- une à deux collectes supplémentaires du camping de Dormans (selon la période).

Il y a également des prestations gratuites énumérées dans le tableau ci-dessous :

PRESTATIONS GRATUITES DE COLLECTE ET TRAITEMENT EN DECHETTERIES	
ECO DDS	Collecte des DDS particuliers
LE RELAIS et ECOTEXTILE	Collecte et valorisation des TLC
QUATRA bvba	Collecte et traitement des Huiles Usagées Alimentaires
ECOLOGIC	Valorisation des DEEE (collecte réalisée par la société ENVIE et depuis le 01/04/19 société VEOLIA)
RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes
COREPILE	Collecte et recyclage des piles et accumulateurs portables
RECYCLAGE PHILIPPE	Collecte des capsules bidules (Mareuil-le-Port + Trélou-sur-Marne + Damery)
PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS* Collecte arrêtée en mai 2019	Collecte housses agricoles (Châtillon-sur-Marne + Damery)

* Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a souhaité arrêter l'organisation de la collecte des Housses Plastiques (suite à une délibération de leur Comité Syndical). Suite à cet arrêt la CCPC n'a pas souhaité reprendre à sa charge cette collecte. Les professionnels sont invités à se rapprocher de leurs fournisseurs.

2. Collecte des déchets

2.1 Collecte en porte-à-porte

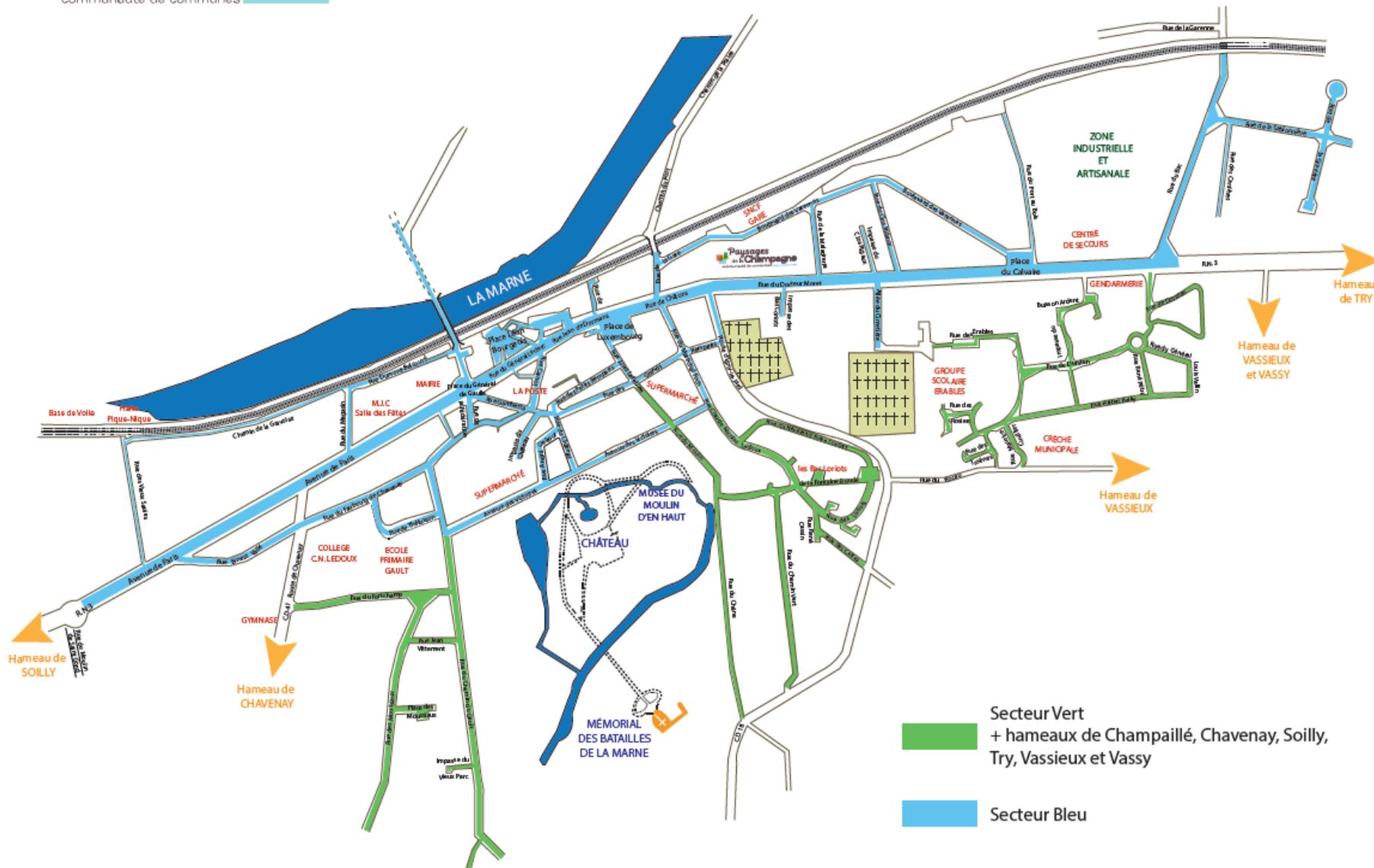
Le calendrier de collecte en porte-à-porte pour les OMR et le TRI est le suivant :

LUNDI	Mareuil-en-Brie – Suizy-le-Franc – Orbais l’Abbaye – Margny – La Ville sous Orbais – Le Breuil – Montmort-Lucy – La Caure – Baye – Bannay – Champaubert – La Chapelle-sous-Orbais – Corribert – Talus-Saint-Prix – Villevenard – Courjeonnet – Coizard-Joches – Congy – Fèrebrianges – Etoges - Beaunay
MARDI	Dormans (secteur bleu)* – Courthiézy – Festigny – Saint-Martin-d’Ablois – Le Baizil
MERCREDI	Dormans (secteur vert)* – Damery – Reuil – Romery - Cormoyeux
JEUDI	Vauciennes – Boursault – Venteuil – Fleury-la-Rivière – Sainte-Gemme – Champvoisy – Vincelles – Verneuil – Leuvrigny – Troissy – Nesle-le-Repons – Igny-Comblizy
VENDREDI	Châtillon-sur-Marne – Vandières – Passy-Grigny – Villers-sous-Châtillon – Mareuil-le-Port – Oeuilly – Belval-sous-Châtillon – Champlat-et-Boujacourt – La Neuville-aux-Larris – Cuchery – Baslieux-sous-Châtillon – Binson et Orquigny

* Carte ci-après



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR DORMANS



2.2 Collecte en point d'apport volontaire (AV)

Les PAV permettent la collecte du verre, des textiles sur le territoire intercommunal.

Collecte du verre en AV : les vidages sont programmés sur l'année. Des demandes complémentaires sont assurées sur ordre de la CCPC. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage et la CCPC perçoit un soutien financier à la tonne triée.

Collecte des textiles en AV : les déchets acceptés sont les textiles, linges et chaussures non souillés. Les colonnes sont mises en place par les organismes collecteurs. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recyclés.

Trois méthodes de valorisation :

- la réutilisation
- la fabrication de chiffons
- le recyclage en matériau isolant

2.3 Collecte en déchetteries

Les six déchetteries de la CCPC sont localisées à :

- Châtillon-sur-Marne
- Damery
- Fèrebrianges
- Mareuil-le-Port
- Montmort-Lucy
- Trélou-sur-Marne

Elles sont ouvertes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés).

Période de vendanges : les collectes des métaux et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) sont suspendues pendant la période des vendanges (environ 1 mois) sur les 6 déchetteries de notre territoire.

Des conventions ont été passées avec deux collectivités voisines afin que leurs administrés puissent accéder à deux de nos déchetteries :

- La Communauté Urbaine du Grand Reims pour la déchetterie à Châtillon-sur-Marne, où il n'y a pas de déchetterie à proximité des communes d'Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine ;
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry pour la déchetterie à Trélou-sur-Marne, pour les communes de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennnes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne.

Les déchets acceptés dans les différentes déchetteries :

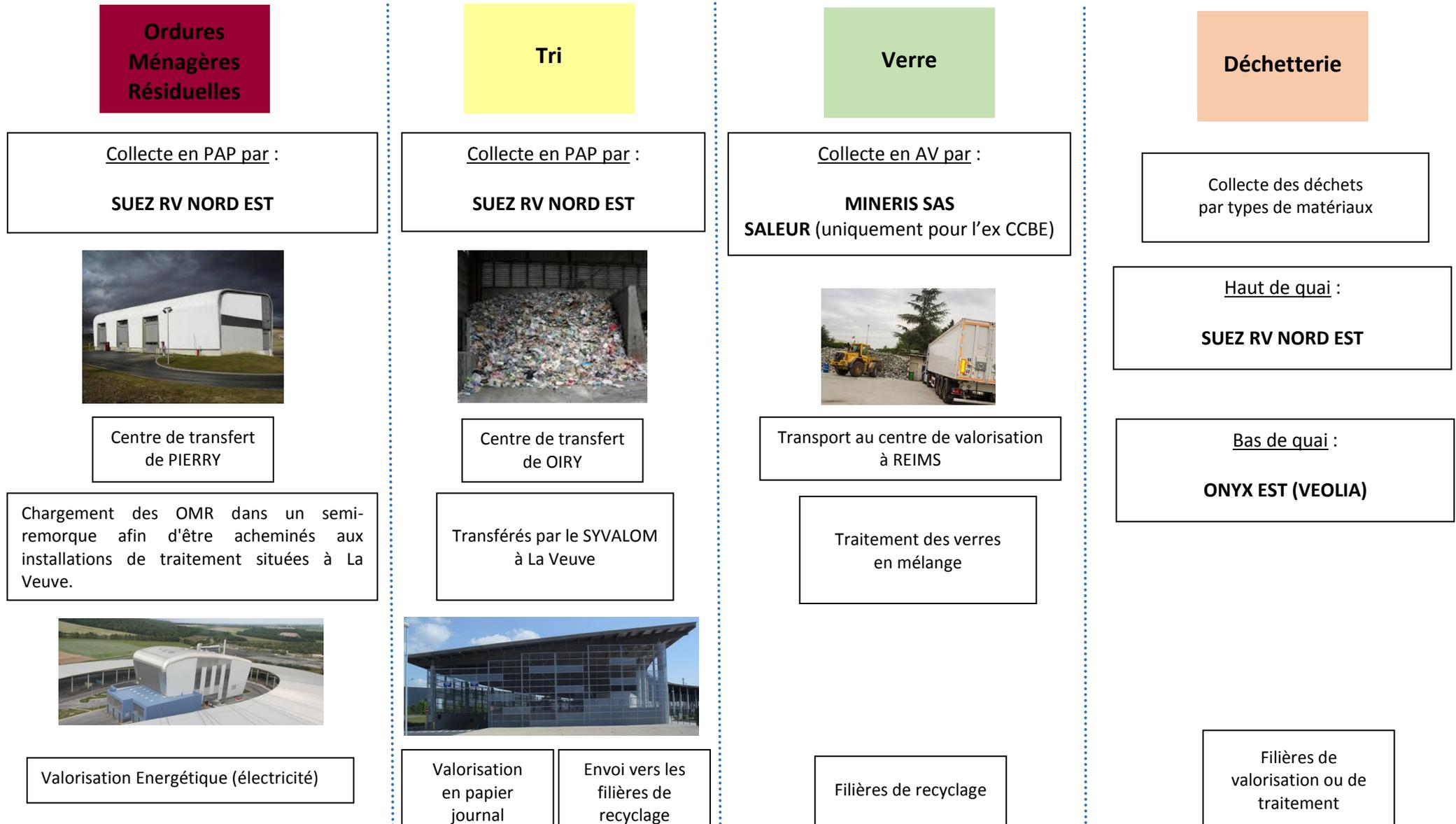
- placoplatre,
- gravats,
- cartons,
- métaux,
- déchets verts,
- encombrants,
- mobilier,
- bois,
- D3E,
- DDS
- lampes usagées,
- huile alimentaire,
- huile de vidange,
- textiles (sauf Fèrebrianges, Montmort),
- verre (sauf Fèrebrianges, Montmort et Trélou-sur-Marne),
- piles,
- batteries,
- capsules-bidules (sauf Fèrebrianges, Montmort et Chatillon-sur-Marne),
- pneumatiques sur déchetteries à Mareuil-le-Port et Damery (collectes arrêtées en janvier 2019)

Les déchets interdits sont :

- l'amiante
- les ordures ménagères
- les bouteilles de gaz
- les pneumatiques (sur les déchetteries à Trélou-sur-Marne, Châtillon-sur-Marne, Fèrebrianges et Montmort-Lucy)

3. Traitement des déchets

3.1 Schéma général



3.2 Filières de traitement

Centre de valorisation du SYVALOM

Traitement des OMR/Encombrants

Mis en place en 2006, ce centre de valorisation traite les OMR de la Marne.

Rassemblés après collecte au centre de transfert de Pierry, les déchets sont ensuite transférés à l'usine de La Veuve.

Les OMR et les encombrants des six déchetteries sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Unité de Valorisation Énergétique

Cette unité valorise les déchets non recyclables en électricité. Le traitement se fait par incinération, couplé avec un dispositif de traitement des fumées.

La capacité nominale annuelle du four est de 100 000 tonnes et l'installation est exploitée par AUREADE, filiale de VEOLIA.

Deux résidus d'incinérations sont obtenus : les mâchefers, résidus solides et non toxiques recueillis en sortie du four d'incinération, valorisés en technique routière (env. 2 000 tonnes recyclées par an) ; et les REFION : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères, représentant 4,5 % en poids des tonnages incinérés, qui sont envoyés en centre d'enfouissement de classe 1.

Centre de tri du SYVALOM

Tri des recyclables, hors verre

Les déchets recyclables sont dirigés à leur arrivée vers l'une des deux trémies.

Si la collecte des déchets recyclables s'est opérée en sac, leur contenu est libéré par un ouvre-sacs. Les films plastiques sont récupérés pour être valorisés.

Si la collecte est effectuée en bac, les déchets recyclables passent directement dans l'autre trémie.

Les déchets sont ensuite dirigés dans un crible rotatif (trommel) afin de réaliser une séparation granulométrique des déchets recyclables.

Les métaux sont extraits des autres emballages : l'acier (aérosols, bidons de sirop ...) grâce à un gros aimant et l'aluminium (canettes, boîtes de conserve ...) par le courant de Foucault.

Les machines de tri optique rentrent alors en action pour les autres emballages et les papiers : les caméras infrarouges, grâce à une reconnaissance visuelle et spectrométrique (forme/couleur), vont actionner une commande qui va diriger le déchet dans la bonne direction suivant la force du jet d'air comprimé. Cette cascade de tri optique va permettre de séparer les déchets selon leur composition.

Les emballages triés arrivent dans une cabine de tri et bénéficient d'un contrôle humain pour retirer ou remettre le déchet qui aurait été mal aiguillé.

Les déchets recyclables mal aiguillés sont alors réinjectés dans le circuit pour être retriés.

Cette manipulation est réalisée depuis le 1^{er} avril 2016 au nouveau centre de tri automatisé du SYVALOM à La Veuve, exploité par COVED.

En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

Centre de traitement SIBELCO Reims

Traitement du verre

Le verre est transféré directement sur le site de SIBELCO à Reims, où il est trié et recyclé pour le compte du verrier O-I Manufacturing France.

Les déchets en verre sont vidés puis placés dans une trémie. Ils sont ensuite amenés vers un tapis roulant où s'opère un tri presque totalement mécanique. Le verre est alors acheminé vers l'usine de recyclage.

Traitement des déchets des déchetteries

	Exutoires de valorisation	
	2018	2019 *
BOIS	Plateforme bois Onyx Est à Beine Nauroy (51490)	
Enlèv/transport	129,21 € / rotation	135,86 € / rotation
Elimin/valo	54,90 € / tonne	57,73 € / tonne
CARTONS	La Veuve (51520)	
Enlèv/transport jusqu'au centre de tri de Oiry	109,71 € / rotation	115,36 € / rotation
Coût de transfert/transport jusqu'à La Veuve	32,45 € / tonne	33,37 € / tonne
Conditionnement cartons	40,48 € / tonne	41,29 € / tonne
DECHETS VERTS	Plateforme de compostage SEDE à Vélye (51130)	
Enlèv/transport	120,59 € / rotation	126,80 € / rotation
Elimin/valo	18,20 € / tonne	19,14 € / tonne
Enlèv/transport TRELOU SUR MARNE (grappin)		388,63/enlèvement
GRAVATS	Société Bailly à Dormans (51700)	
Enlèv/transport	65,38 € / rotation	68,75 € / rotation
Elimin/valo	9,70 € / tonne	10,20 € / tonne
METAUX	SME à Epernay (51200)	
Enlèv/transport	104,34 € / rotation	109,71 € / rotation
Elimin/valo (rachat)	selon valeur du cours de vente des métaux	
PLACOPLATRE	Onyx Est à Beine Nauroy (51490)	
Enlèv/transport	152,75 € / rotation	160,61 € / rotation
Elimin/valo	92,90 € / tonne	97,68 € / tonne
TOUT VENANT	La Veuve (51520)	
Enlèv/transport	104,15 € / rotation	109,51 € / rotation
Elimin/valo	83,64 € / tonne	85,31 € / tonne
TGAP	6,01 € / tonne	6 € / tonne

* révision des prix au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction des indices de révision

4. Communication

Le service Environnement communique toute l'année sur le tri, la collecte et le traitement des déchets. C'est au siège de la CCPC qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service Environnement (accueil physique et téléphonique, et mail). C'est un aspect important de la communication.

Les questions récurrentes portent sur la collecte des déchets, les horaires et types de déchets acceptés en déchetteries, et la gestion des bacs.

Des calendriers de collecte ont été adressés, en fin d'année 2018, à l'ensemble des usagers de la CCPC pour leur indiquer les jours de sorties des bacs et/ou sacs, pour l'année 2019.

Une lettre de tri a été diffusée à l'ensemble des foyers au mois de septembre 2019. Lettre rappelant les consignes de tri, un point sur les erreurs de tri, ainsi que des informations pratiques (les reports de collecte ...). *Annexe 5*

PARTIE II : INDICATEURS TECHNIQUES

1. Collecte en PAP et en AV

1.1 OMR

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages OMR</u>	<u>Kg/hab/année</u>
2017	21 558 habitants	5 351	248.21
2018	21 622 habitants	5 155	238.41
2019	21 503 habitants	4 979	231.55

BILAN :

Est observée une diminution des OMR de 176 tonnes (-3.41 %) entre 2018 et 2019 ; ce qui représente 231.5 kg d'OMR par habitant pour l'année 2019.

Donnée SYVALOM : 217.10 kg par habitant

1.2 Collecte sélective

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages TRI</u>	<u>Kg/hab/année</u>
2017	21 558 habitants	926	42.95
2018	21 622 habitants	1 051	48.61
2019	21 503 habitants	1 044	48.55

BILAN :

Est observée une diminution du tri de 7 tonnes (-0.67 %) entre 2018 et 2019 ; ce qui représente 48.6 kg de tri par habitant pour l'année 2019.

Donnée SYVALOM : 37 kg par habitant

1.3 Verre

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Tonnages VERRE</u>	<u>Kg/hab/année</u>
2017	21 558 habitants	1 454	67.45
2018	21 622 habitants	1 545	71.45
2019	21 503 habitants	1 471	68.41

BILAN :

Est constatée une diminution du verre de 74 tonnes **(-4.79 %)** entre 2018 et 2019 ; ce qui représente 68.4 kg de verre par habitant pour l'année 2019.

Donnée SYVALOM : 44.6 kg par habitant

1.4 Suivi qualité de la collecte sélective

Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2019, 10 caractérisations ont été réalisées sur ce flux.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion et placé dans plusieurs bacs. Un de ces bacs, choisi au hasard, est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35kg.

Le taux moyen de refus de tri des emballages pour l'année 2019 est de 8.71 %.

BILAN

		2018	2019
OMR	-3.41 %	5 155 tonnes	4 979 tonnes
TRI	-0.67 %	1 051 tonnes	1 044 tonnes
VERRE	-4.79 %	1 545 tonnes	1 471 tonnes
	REFUS DE TRI	8.70 %	8.71 %

2. Collecte en déchetteries

2.1 Déchets non-dangereux

Les déchets en déchetterie se composent des flux suivants :

- Gravats : déchets de démolition en mélange (briques, béton, ...) et produits inertes (cailloux, ardoises, tuiles, ...) ; sauf substances dangereuses, plâtres et amiante
- Placoplâtre ;
- Déchets verts : feuilles mortes, déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres, etc. ;
- Bois : bois d'emballage, contreplaqué, palettes, portes et meubles en bois ;
- Cartons : tout carton propre ou papiers, aplatis.
- Tout Venant : tous les autres déchets encombrants, non dangereux ou non toxiques.
- Métaux : tous les métaux

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
Gravats	137	256	310	265	68	133	1 169
Placoplâtre	/	78	68	116	/	/	262
Déchets verts	146	290	296	469	61	116	1 378
Bois	125	227	253	232	55	75	967
Cartons	33	59	92	52	26	23	285
Tout- venant	245	414	404	558	149	216	1 986
Métaux	55	87	85	70	28	35	360

A NOTER :

La benne placoplâtre est disponible sur trois déchetteries :

- Damery,
- Mareuil-le-Port,
- Trélou-sur-Marne

PRORATA DES APPORTS EN DECHETTERIES Conventions CUGR et CARCT

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON-SUR-MARNE*1			TRELOU-SUR-MARNE*2		
	CCPC	CUGR	Total	CCPC	CARCT	Total
Gravats	134	3	137	210	36	265
Déchets verts	143	3	146	318	51	469
Bois	122	3	125	94	15	232
Cartons	32	1	33	34	6	52
Tout-venant	239	6	245	501	80	558
Placoplâtre	/	/	/	97	16	116
Métaux	54	1	55	67	11	70

*1 495 habitants de la CUGR ont accès à la déchetterie à Châtillon-sur-Marne

*2 2 986 habitants de la CARCT ont accès à la déchetterie à Trélou-sur-Marne

Bilan des apports pour la CCPC :

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES

DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY
TOTAL	724 T 12 % des apports	1 411 T 24 % des apports	1 508 T 25 % des apports	1 321 T 22 % des apports	387 T 7 % des apports	598 T 10 % des apports

2.2 Déchets spéciaux

BILAN DES APPORTS EN DECHETTERIES							
DECHETS (en tonnes)	CHATILLON SUR MARNE	MAREUIL LE PORT	DAMERY	TRELOU SUR MARNE	FEREBRIANGES	MONTMORT LUCY	TOTAL
DDS Hors-éco	8.88	18.92	22.52	16.77	6.23	6.24	79.56
DDS Eco	3.26	4.93	5.69	7.76	2.20	3.20	27.04
DEEE	17.77	35.77	29.40	51.88	20.58	31.63	187.03

PARTIE III : INDICATEURS FINANCIERS

1. Charges de la gestion des déchets

1.1 Charges fonctionnelles

Les charges fonctionnelles se composent des charges liées à la communication et des charges de structure (part des charges globales de la CCPC rattachées à la gestion des déchets). Ces charges sont ensuite réparties sur les 6 flux de déchets.

<u>Charges fonctionnelles</u>	
Charges de structure	82 534 €
Charges de communication	3 008 €
85 542 € = 3.98 € / hab	

En 2018 : 5.21 € / hab

1.2 Charges techniques

Les charges techniques se composent des charges liées directement à la collecte et au traitement des déchets.

Exemple: collecte du verre en PAP, achats de bacs de collecte, tri des recyclables, etc.

<u>Charges techniques</u>	
Prévention	- €
Pré-collecte (achats de sacs ...)	11 495 €
Collecte	994 940 €
Transfert/transport	373 706 €
Tri	260 663 €
Transport / traitement des déchets	1 094 496 €
Enlèvement et traitement déchets dangereux	53 174 €
2 788 474 € = 129.68 € / hab	

En 2018 : 128.04 € / hab

En janvier 2017, la CCPC issue de la fusion de plusieurs collectivités avait défini, quatre zones de perception de la TEOM sur lesquelles des taux différents avaient été votés en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

L'harmonisation du service rendu sur l'ensemble du territoire communautaire en 2018, le conseil communautaire a décidé de supprimer les différentes zones de perception de la TEOM, et de voter un taux unique de TEOM sur l'ensemble du territoire. Ce taux, pour 2019, est de **13.6 %**.

2. Recettes

<u>Produits et soutiens</u>	
Vente de matériaux et énergie	414 032 €
Prestations à des tiers (conventions CUGR + CARCT)	104 780 €
Vente ou location bacs vendanges	2 874 €
Soutiens des sociétés agréées	322 399 €
Aides	7 368 €
<u>Autres contributions</u>	
TEOM	2 264 580 €
3 116 033 € = 144.91 € / hab	

En 2018 : 169.38 € / hab

3. Bilan financier

<u>BILAN FINANCIER 2019</u>	
CHARGES : 2 874 016 €	
RECETTES : 851 453 €	
CONTRIBUTIONS : 2 264 580 €	
Coût aidé TTC (charges-recettes)	2 283 610 €
106,20 € / habitant	
Coût global	

En 2018 : 106.05 € / hab

4. Perspectives 2020

- ✓ Déchetterie de Trélou sur Marne
 - Etude de faisabilité

- ✓ Communication
 - Calendrier de collecte en concertation avec le service communication
 - Lettre du tri : rappel sur les consignes de tri + erreurs de tri récurrentes
 - Articles site internet de la CCPC (les reports de collecte, ...)

- ✓ Déchetteries
 - ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Les déchetteries sont des installations classées et sont soumises à des contrôles périodiques afin de vérifier la conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires : pour les déchets dangereux et non-dangereux.

- ✓ Communes ex-CCBE
 - Dotation bacs ordures ménagères en 120 litres et en 240 litres (selon la composition du foyer)

ANNEXES

ANNEXE 1 - Montants annuels 2019 des principales prestations (TTC)

		<u>Montant 2018</u>	<u>Montant 2019</u>
SUEZ RV NORD EST	Collecte OMR + TRI	770 818 €	810 609 €
MINERIS (Ex CCBE sous traitant SALEUR)	Collecte VERRE en AV	70 132 €	71 899 €
SYVALOM	Traitement OMR (+TGAP)	768 160 €	757 906 €
	Tri des recyclables	179 304 €	181 611 €
	Refus de tri (= T1-T2-T3-T4 N-1)	17 607 €	15 956 €
	Traitement encombrants déchetteries	182 031 €	199 550 €
	Traitement cartons déchetteries	19 992 €	23 224 €
SUEZ RV NORD EST (haut de quai) Gardiennage + fluides	Déchetteries	199 782 €	210 068 €
VEOLIA (bas de quai)	Déchetteries	370 450 €	444 530 €
VEOLIA	Déchets verts commune St Martin d'Ablois	7 709 €	8 248 €
PTL	Sacs de tri	13 560 €	5 906 €
SULO	Bacs OM/TRI	30 096 €	15 996 €

ANNEXE 2 - Montant global et détaillé des différentes aides et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets

SOUTIEN DES ECO ORGANISMES	Champ d'application	Objet du soutien	Montant 2018	Montant 2019
ECO MOBILIER	Mobilier en déchetteries	Compensation financière	23 482 €	25 597 €
ECOFOLIO	Papiers/journaux	Valorisation matière	16 707 €	18 195 €
ECO EMBALLAGES	Emballages	Métaux extraits mâchefers et valorisation énergétique	33 865 €	30 218 €
		BCMP	219 139 €	223 620 €
		Verre	14 176 €	13 343 €
		Communication BCMP	3 107 €	3 122 €
		Communication Verre	201 €	186 €
OCAD3E	D3E (déchettes)	Compensation financière	14 908 €	13 660 €
ECODDS	DDS (déchettes)	Compensation financière	6 116 €	8 118 €
TOTAL			371 701 €	336 059 €

ANNEXE 3 - Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité) par flux de déchets

Vente de matériaux

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019
OMR	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	5 851 €	5 891 €
Tout venant	Métaux (ferreux et non ferreux) + mâchefers	2 245 €	2 351 €
Recyclables	BCMPJ	94 837 €	89 636 €
	Verre	44 762 €	43 219 €
Déchetteries	Cartons	22 664 €	21 277 €
	Métaux	34 921 €	21 562 €

Recettes – valorisation électriques

Flux	Objet	Montant 2018	Montant 2019
OMR		153 231 €	154 274 €
Tout venant		58 786 €	61 566 €

TOTAL		417 297 €	399 776 €
--------------	--	------------------	------------------

ANNEXE 4 - Recettes via les conventions :

		Montant 2018	Montant 2019
CARCT	Convention accès déchetterie TRELOU SUR MARNE	81 540 €	89 524 €
CUGR	Convention accès déchetterie CHATILLON SUR MARNE	15 256 €	15 256 €

ANNEXE 5 – La lettre du tri :

La lettre du TRI

GESTION DES DÉCHETS DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

BIEN TRIER SES DÉCHETS, ON Y GAGNE TOUS !



Chaque mois un échantillon anonyme de la collecte du tri est analysé pour déterminer le pourcentage d'indésirables (déchets qui ne doivent pas être déposés dans le bac / sac de tri). Cette procédure s'appelle « une caractérisation ».

Le pourcentage d'indésirables est appelé « taux de refus ». Plus ce taux est faible, plus le tri est de bonne qualité et moins le coût est élevé.

En effet, les indésirables qui se retrouvent malencontreusement dans ce bac / sac font l'objet d'une double facturation :

- 1^{ère} facturation : le tri puisque ces « erreurs » transitent par la chaîne de tri ;
- 2^{ème} facturation : l'incinération puisque les refus de tri sont redirigés vers l'usine d'incinération.

Vous l'avez compris, toute erreur de tri génère, pour notre collectivité, des coûts de traitement plus élevés.

Trier ses déchets est d'abord un geste écologique.

Cette démarche citoyenne permet aussi de leur donner une seconde vie, de préserver les ressources naturelles et de réduire l'incinération.

Mais c'est également un geste économique. Nous nous devons de souligner qu'une qualité moindre du tri peut avoir des répercussions douloureuses sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) seront appliquées.

Vous trouverez dans ce numéro 1 de *La lettre du TRI* un rappel des consignes de tri ainsi que des exemples d'erreurs qui ont été constatées lors des caractérisations.

Ensemble, mobilisons-nous pour améliorer le tri !

CONSIGNES DE TRI

Mieux trier pour mieux recycler

COLLECTE SÉLECTIVE

Dans mon bac et/ou sac jaune, je dépose :



Les bouteilles et les flacons en plastique



Les briques alimentaires



Les petits emballages en carton



Les emballages en métal (boîtes de conserve, aérosols, canettes, barquettes en aluminium)



Les papiers (prospectus, journaux, magazines, catalogues, courriers, papiers divers)

ORDURES MÉNAGÈRES

Dans ma poubelle à ordures ménagères, je dépose :



La vaisselle cassée et les petits objets divers (jouets)



Les emballages en plastique non-recyclables (sacs, films, barquettes, pots de yaourt, pots de fleurs)



Les restes alimentaires



Les petits emballages en polystyrène



Les déchets sales (mouchoirs en papier, couches, papiers peints, papiers gras, vaisselle à usage unique)

INTERDITS DANS CES CONTENEURS :

- Gros cartons
- Déchets verts
- Gravats
- Déchets dangereux (piles, peintures, solvants, aérosols...)
- Gros polystyrènes

CES DÉCHETS SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE.

VERRE

Dans la benne à verre, je dépose :



Les bouteilles en verre



Les bocaux en verre



Les pots en verre

STOP AUX ERREURS DE TRI !

Quelques erreurs de tri trop souvent constatées :



Le saviez-vous ?



Ce point vert présent sur une bonne partie de nos emballages ne signifie pas qu'il est recyclable ! Il indique uniquement que l'industriel qui a produit le déchet a payé une taxe destinée à financer sa collecte et son traitement.

Le centre de tri ne trie pas vos déchets, il sépare les différentes matières recyclables afin de les envoyer vers des centres de traitement.

NON AUX GROS CARTONS !

Les gros cartons dans la collecte sélective posent d'énormes difficultés !

Ils se coincent dans la trémie du camion de collecte et perturbent le fonctionnement du centre de tri.

Leur présence entraîne des bourrages, des débordements de déchets et l'arrêt de la chaîne du tri afin de les décoincer en toute sécurité.

Ils ne seront plus collectés en porte-à-porte et doivent donc être impérativement déposés en déchetterie.



INFOS PRATIQUES

Quelques règles de collecte

SORTIES DES POUBELLES

Vous devez sortir vos poubelles **la veille au soir du jour de collecte** (voir votre calendrier de collecte) et les rentrer après le passage du camion.

UN BAC, UNE ADRESSE

Les bacs sont rattachés à l'adresse postale. **Vous ne pouvez pas les déplacer sur le territoire.** Vous n'avez pas de bacs ? Contacter le service environnement au 03 26 52 19 23 ou à environnement@ccpc51.fr.

BACS ET SACS DE TRI

Seuls les bacs et sacs de tri fournis par la CCPC sont autorisés à la collecte. Ne déposez pas de sacs noirs (ordures ménagères) dans les bacs de tri sélectif, ils n'ont alors pas à être collectés.

SACS DE TRI, COLLECTE SÉLECTIVE

Vous ne pouvez pas utiliser les sacs de tri fournis par la CCPC comme sacs d'ordures ménagères.

REPORT DE COLLECTE

La collecte peut être annulée ou reportée en cas de **chute de neige, verglas, travaux rendant une rue impraticable.** La CCPC se charge de faire le nécessaire auprès du prestataire pour effectuer un rattrapage de collecte.

PENSEZ - Y !

Un doute sur un déchet ? Vous souhaitez connaître les jours de rattrapage de collecte, les fermetures de déchetteries ? rendez-vous sur www.ccpc51.fr

LEXIQUE

BCMPJ : Chaque lettre correspond à un type de matériaux, à savoir dans l'ordre les Briques alimentaires, les Cartonnettes d'emballages, les Métaux (acier et aluminium), les bouteilles et flacons Plastiques et les papiers / Journaux / magazines. Le BCMPJ est aussi appelé multi-matériaux. Selon les types de collecte, ces matériaux sont associés dans un même contenant ou séparés à la source.

C1, C2, ... : Cette abréviation indique la fréquence de collectes hebdomadaires : par exemple, C3 correspond à 3 collectes par semaine – C 0,5 correspond à une collecte tous les 15 jours.

CARACTERISATION : La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. Elle fait suite à une première évaluation quantitative.

CARCT : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

CENTRE DE TRANSFERT : Installation intermédiaire destinée au changement de véhicules entre la collecte et les sites de traitement afin de transporter les déchets dans des semis remorques sur de longues distances et ainsi optimiser le transport.

Le SYVALOM a cinq centres de transfert répartis dans le département qui permettent d'optimiser le regroupement et le transport des déchets et d'assurer la péréquation des coûts. Ils sont situés à Cernay-lès-Reims, Sainte Ménehould, Pierry, Sézanne et Vitry-en-Perthois.

CENTRE DE TRI : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV) : L'utilisateur apporte les déchets triés dans les conteneurs de proximité installés sur la voie publique.

COLLECTE EN PORTE A PORTE (PAP) : Les déchets triés sont collectés au domicile de l'utilisateur.

COLLECTE : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri ou de traitement.

CUGR : Communauté Urbaine du Grand Reims.

D3E ou DEEE : Déchets d'Équipement Électriques ou Electroniques. Ce sont donc tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) :

- Appareils audiovisuels, informatiques et bureautiques : télévision, magnétoscope, caméscope, chaîne hi-fi, radio, micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse...
- Petits appareils électriques et électroniques : réveil, montre, calculatrice, rasoir, sèche-cheveux, perceuse, téléphone fixe et portable, répondeur, jeux vidéo...

- Petits et gros appareils électroménagers : lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, four électrique, plaques chauffantes, radiateur, ventilateur, aspirateur, machine à coudre, fer à repasser, cafetière, grille-pain, ...

DEA : Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement. Chaque année, en France, 1 700 000 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement sont rejetés, dont plus de la moitié est mise en décharge.

DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) : Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Ce sont donc des déchets piquants, coupants et tranchants issus des soins de patients essentiellement en auto-traitement.

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS) : Filière qui regroupe des produits dangereux à destination des ménages (peintures, solvants, acides, bases, ...).

DECHETTERIE : Espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut déposer ses déchets dans des conteneurs spécifiques (ferrailles, " monstres ", déchets végétaux, gravats, papiers-cartons, verre, plastiques, huiles usagées...) en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

JRM : Journaux Revues Magazines.

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) : Déchets ménagers et assimilés collectés par la collecte traditionnelle, diminués des matériaux recyclables pris en compte par la collecte sélective.

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (répercutée sur le traitement des OMR, du tout-venant et des erreurs de tri).

TLC : Textiles Linges Chaussures.